

avril. 2010

No.334



RTV-SER Infolettre

• PLAN D'ACTION APPROUVÉ PAR LES DÉLÉGUÉS

PLAN D'ACTION APPROUVÉ PAR LES DÉLÉGUÉS

La phase 3 du plan d'action de l'APEQ a été approuvée à 95% par les membres lors de l'assemblée générale spéciale du 17 mars dernier. En plus de constater que les demandes patronales étaient insatisfaisantes et inacceptables, il a été décidé de se mettre en marche et de faire des moyens de pression :

ÉCOLES PRIMAIRES	<ul style="list-style-type: none">• Prolonger la récréation du matin de 10 minutes, à tous les mercredis d'avril, en assurant la surveillance des élèves• Utiliser visiblement le matériel de soutien envoyé par l'APEQ• 7, 14, 21 et 28 avril 2010
ÉCOLES SECONDAIRES	<ul style="list-style-type: none">• Prolonger l'heure du lunch de 10 minutes à tous les mercredis d'avril, en assurant la surveillance des élèves.• Utiliser visiblement le matériel de soutien envoyé par l'APEQ• 7, 14, 21 et 28 avril 2010

D'autres moyens de pression devront probablement être envisagés, selon le déroulement des négociations.

• MANIFESTATION À MONTRÉAL LE 20 MARS

MANIFESTATION À MONTRÉAL LE 20 MARS

Plus de 70 000 personnes se sont rassemblées le samedi 20 mars pour dénoncer les demandes patronales. Il y avait beaucoup d'enthousiasme et de solidarité dans l'air. Du nombre, plus de 500 provenaient de l'APEQ.

Merci aux 45 membres du SER qui étaient présents !

• ÉCHÉANCE DU DÉCRET DE 2005

ÉCHÉANCE DU DÉCRET DE 2005

Le décret imposé par le gouvernement libéral en décembre 2005 est arrivé à échéance le 31 mars dernier. Ce décret imposait les hausses salariales des 6 dernières années (0% - 0% - 2% - 2% - 2% - 2%), et interdisait aux employés de l'état toute action collective qui aurait pu avoir pour effet de ralentir la « productivité ».

• ÉVALUATION: ENCORE DES CHANGEMENTS !

ÉVALUATION: ENCORE DES CHANGEMENTS !

Le gouvernement a entrepris des consultations en vue d'amender le Régime pédagogique... Voici un aperçu des éléments qui font l'objet de consultations :

1. Mettre l'emphase sur l'évaluation des connaissances (pas seulement les compétences);
2. Réduire presque de moitié le nombre de compétences de la 1^e à la 6^e année, et de les limiter à 2 par matière au secondaire;
3. Enlever l'obligation d'évaluer les compétences transversales;
4. Modifier tous les critères d'évaluation pour y inclure l'utilisation des connaissances;
5. Utiliser un bulletin uniforme pour tout le Québec;
6. Donner un seul résultat pas matière au bulletin;
7. Enlever l'obligation d'utiliser les échelles de compétences dans l'évaluation des élèves;
8. Revenir à l'instruction annuelle (au lieu des cycles).

La plupart de ces éléments ont fait partie des récriminations des syndicats depuis des années. Les gens à qui reviendra la tâche d'écrire l'histoire de la réforme des programmes au Québec trouveront tous ces revirements de situation bien étranges...

• 77 PROFS
CONGÉDIÉS AU
RHODE ISLAND

• LE
« FRAMEWORK »

• RECHERCHÉS:
PROCÈS-VERBAUX
DE RÉUNIONS

• INTÉGRATION
DES ÉLÈVES EN
DIFFICULTÉ

77 PROFS CONGÉDIÉS AU RHODE ISLAND

Le 23 février dernier, une commission scolaire (Central Falls School District) du Rhode Island a approuvé le renvoi de tous les enseignants, et ce dès la fin de cette année scolaire. La raison ? Les taux de réussite étaient trop bas... Le Président Obama ainsi que le Secrétaire d'état à l'éducation, Arne Duncan, ont félicité la commission scolaire pour son courage... L'APEQ a écrit à cette commission scolaire pour dénoncer ce geste disgracieux et inacceptable. Pendant ce temps, au Québec, la loi 88 force les écoles du Québec à signer des **conventions de gestion et de réussite éducative** avec les commissions scolaires pour s'engager à augmenter les taux de réussite fixés par le MEL. Espérons que le Rhode Island ne sert pas de modèle à nos élus...

LE « FRAMEWORK »

Étant donné que le Régime pédagogique sera fort probablement amendé, nous avons officiellement demandé à la commission de soustraire les profs à l'obligation de renouveler le cadre local d'évaluation (alias le « framework »). Nous ne voyons pas l'utilité d'astreindre nos profs à une tâche aussi colossale si les règles sont constamment en train de changer. La résolution suivante a été approuvée à l'unanimité par le conseil des délégués en mars :

- *QUE LE CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT RIVERSIDE RECOMMANDE AUX ÉQUIPES ÉCOLES DE REMETTRE À PLUS TARD L'ÉLABORATION DE L'ENCADREMENT LOCAL DE L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES (LE « FRAMEWORK ») JUSQU'À NOUVEL ORDRE.*

RECHERCHÉS: PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS

Ça nous aiderait grandement si les procès-verbaux des réunions de votre **Conseil d'école** et de votre **Comité d'école en adaptation scolaire** nous parvenaient régulièrement. Nous les lisons tous, puisque c'est une bonne façon pour nous d'être au fait de ce qui se passe dans nos 25 écoles; de plus, ça nous permet de faire des suivis auprès de la commission scolaire. Merci !

INTÉGRATION DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Avant de procéder à l'intégration d'un élève en difficulté au sein d'une classe dite régulière, la direction d'école doit s'assurer que les étapes suivantes sont respectées, selon la **Politique sur l'organisation des services éducatifs pour les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage** de la commission scolaire:

- **Obtenir** de l'information des parents sur les besoins particuliers de l'enfant;
- **Prévoir** une rencontre entre les parents, les enseignants, un expert de la commission scolaire et l'employé de soutien concerné;
- **Déterminer** les ressources nécessaires pour assurer une intégration harmonieuse de l'enfant;
- **Procéder** au placement adéquat de l'élève, en consultation avec les enseignants, l'expert de la commission scolaire et l'employé de soutien concerné;
- **Développer** un PÉI avec la participation des enseignants, des parents, de l'employé de soutien concerné et de l'expert de la commission scolaire.
- **Présenter** l'enfant à la classe où il ou elle est intégré (e).

LISTE D'ANCIENNETÉ

Les listes d'ancienneté mises à jour ont été envoyées aux écoles au début de mars et devraient être affichées dans les salles de profs; demandez à votre délégué (e) si vous ne pouvez la trouver. La liste est aussi sur notre site web; elle est mise à jour : www.rtu-ser.ca Un code d'accès est cependant demandé pour les consulter; votre délégué vous le donnera, ou sinon, nous nous ferons un plaisir de vous le donner au 450 465 2523.

Michel Gagnon
Président

www.rtu-ser.ca